N° 2025/007

DECISION
de Monsieur le Maire de SEEZ

Commune de SEEZ

Affaire suivie par Madame BAUER Marie

Autorisation d'occupation privative temporaire du domaine public pour le vide grenier le dimanche 8 juin 2025

Le Maire de la Commune de Séez, Lionel ARPIN,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2020 accordant délégation de pouvoir au Maire pour agir en son nom dans les domaines précisés à l'article L. 2122-22, du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2121-1 et L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la demande formulée, le 17 janvier 2025 par le Bureau Information Services pour l'organisation d'une manifestation publique le dimanche 8 juin 2025 prévue sur la place des Acacias, la place devant le monument aux morts, rue Saint Pierre et la place de la Mairie.

OBJET

Le Bureau Information Services souhaite organiser un vide grenier, le dimanche 8 juin 2025 de 6h00 à 19h00, sur la place des Acacias, la place devant le monument aux morts, la place de la Mairie, la rue Saint Pierre et une partie de la rue Saint Jean Baptiste.

D E C I D E

Article 1er

D'autoriser le Bureau Information Services à organiser l'animation citée en objet et d'occuper le domaine public.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20250512-2025-007-AU
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Article 2

A charge pour le Bureau Information Services de fixer et d'harmoniser l'implantation des différents intervenants en respectant les règles liées à la sécurité publique des personnes et des biens.

Article 3

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision en collaboration des personnes ci-dessous mentionnées à qui elle sera transmise :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Albertville,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Bourg-Saint-Maurice,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de secours de Bourg Saint Maurice,

Fait à Séez,
Le 12 mai 2025.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Date de mise en ligne le 13/05/2025

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20250512-2025-007-AU
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025